



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE TENUE LUNDI,
LE 23 SEPTEMBRE 2019, À 16 h 30, PAR TÉLÉCONFÉRENCE.**

PRÉSENCES :

M. Robert Bergeron, président	Labelle, La Conception
Mme Céline Beauregard	La Macaza
Mme Francine A. Bélisle	Lac Sagouay
Mme Pascale Blais	Arundel, Huberdeau, Montcalm
M. Daniel Charette	Ivry-sur-le-Lac / Sainte-Agathe-des-Monts / Sainte-Lucie-des-Laurentides
M. Denis Charette	Rivière-Rouge
M. Georges Décarie	Nominique
Mme Gisèle Dicaire	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Estérel
M. Jean-Guy Galipeau	Amherst, La Minerve
M. Marc L'Heureux	Brébeuf, Saint-Faustin-Lac-Carré
M. René Pelletier	Lac-des-Seize-Îles, Morin-Heights, Wentworth-Nord
M. Steve Perreault	Lac-Supérieur, Lantier
Mme Kathy Poulin	Val-David, Val-Morin, Val-des-Lacs
M. Luc St-Denis	L'Ascension

M. Marc Forget, directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Rose-Marie Schneeberger, conseillère au développement et Mme Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe sont également présents.

ABSENCES :

M. Pascal De Bellefeuille	Mont-Tremblant, Lac Tremblant-Nord, Barkmere
M. Jacques Gariépy	Saint-Sauveur, Saint-Adolphe-d'Howard
Mme Monique Monette-Laroche	Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont, Sainte-Adèle

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 h 30 et le président, M. Robert Bergeron souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 150 000 \$ qui sera réalisé le 25 septembre 2019
4. Soumissions pour l'émission de billets
5. Levée de la séance.

Sur une proposition de M. Daniel Charette, appuyée par M. Denis Charette, il est résolu :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

R.3774
19.09.23



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

3. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 150 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 25 SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge souhaite emprunter par billets pour un montant total de 150 000 \$ qui sera réalisé le 25 septembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
44	150 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 44, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle, appuyée par Mme Pascale Blais, il est résolu :

R.3775
19.09.23

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 25 septembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 mars et le 25 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le président et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	8 200 \$	
2021.	8 500 \$	
2022.	8 600 \$	
2023.	8 900 \$	
2024.	9 200 \$	(à payer en 2024)
2024.	106 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 44 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 25 septembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

4. SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	18 septembre 2019	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	25 septembre 2019
Montant :	150 000 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 25 septembre 2019, au montant de 150 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE		
8 200 \$	2,83000 %	2020
8 500 \$	2,83000 %	2021
8 600 \$	2,83000 %	2022
8 900 \$	2,83000 %	2023
115 800 \$	2,83000 %	2024
Prix : 100,00000		Coût réel : 2,83000 %
2- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
8 200 \$	2,20000 %	2020
8 500 \$	2,30000 %	2021
8 600 \$	2,35000 %	2022
8 900 \$	2,50000 %	2023
115 800 \$	2,60000 %	2024
Prix : 98,01100		Coût réel : 3,05634 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE est la plus avantageuse;

Sur une proposition de M. Steve Perreault, appuyée par M. Jean-Guy Galipeau, il est résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE pour son emprunt par billets en date du 25 septembre 2019 au montant de 150 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 44. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

R.3776
19.09.23



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

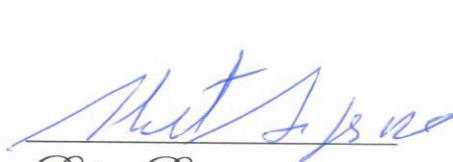
ADOPTÉE à l'unanimité

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

R.3777
19.09.23

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Kathy Poulin propose la levée de la séance à 16 h 38.

ADOPTÉE à l'unanimité

	
<i>Robert Bergeron</i>	<i>Marc Forget</i>
Président	Directeur général et secrétaire-trésorier